

DELIBERATION-CR- 2025/01

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie française,
- Vu les statuts de l'Université de la Polynésie française adoptés le 11 décembre 2008, modifiés,
- Vu le procès-verbal du 13 avril 2021 portant élection de M. Patrick CAPOLSINI, président de l'université de la Polynésie française,
- Vu la délibération n°3/CR du 22 avril 2021, relative à l'élection de Madame Nabila Gaertner-Mazouni aux fonctions de vice-présidente de la commission de la recherche,
- Vu la délibération n°8/CR du 29 novembre 2024, relative à la répartition des moyens alloués à la recherche,
- Vu les demandes recueillies après l'appel à projet « Action incitative 2025 » auprès des composantes de recherche,

La Commission de la Recherche en date du **07 mars 2025** et suivant le quorum

DECIDE,

ARTICLE 1 : Dans le cadre du soutien à la recherche, les demandes de financement suivantes, au titre de l'appel à projet interne « Action incitative 2025 », ont été retenues :

Nom	Prénom	Laboratoire	Titre complet du projet	Acronyme	Coût complet du projet	Montant alloué AAP Action Incitative 2025
LUCAS	Franck	GEPASUD	Participation au projet de recherche international de l'Agence Internationale de l'Energie "annex 97 - Sustainable cooling in cities"	IEA annex 97	920 000 XPF	790 000 XPF
OYONO	Roger	GAATI	Construction de courbes algébriques robustes en cryptographie	COCARC	900 000 XPF	350 000 XPF
ZUBIA	Mayalen	UMR-SECOPL	Exploration du potentiel nutritionnel et évaluation des risques sanitaires des algues comestibles de Polynésie française	REMU	10 880 000 XPF	850 000 XPF
BASTIDE	Lois	MSH-P	Mapping the Middle spaces of Migration: New Epistemologies for an Integrated Approach to Migration Routes	MIGROUTES	2 044 452 XPF	850 000 XPF
GINDRE	Emmanuelle	GDI	La peine dans les Outre-mer: étude juridique des sanctions répressives dans un contexte multiculturel	PEINE-OM	3 700 000 XPF	850 000 XPF
BRAHMI	Chloé	UMR-SECOPL	Rôle des Aires Marines protégées (AMP) sur la démographie des populations de Bénéitiers de l'île de MooREa	AMBRE	477 000 XPF	375 000 XPF
DUBUIS	Amanda	GDI	Droit de la santé et multiculturalisme - approche comparée franco-japonaise	SAN.DROM	567 000 XPF	439 000 XPF
						4 504 000 XPF

Vote : L'attribution des financements est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 2 : Ces dépenses seront imputées sur le budget 2025, UB 940/Pilotage/AAP Actions incitatives. Les crédits octroyés seront utilisés conformément au projet agréé. Les bénéficiaires devront justifier à la demande de l'administration, de l'utilisation des crédits (bilan de l'action).

ARTICLE 3 : Dans le cas d'un dépassement de l'enveloppe attribuée, le complément de financement est à la charge du laboratoire demandeur. En cas de reliquat après finalisation de l'opération, le solde sera reversé au crédit du pilotage.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de l'Université de la Polynésie française est chargé de la publication et de l'exécution de la présente délibération dans les conditions réglementaires en vigueur.

A PUNAAUIA, le 07 mars 2025



Le Président,

Pr. Patrick CAPOLSINI